



**CONSEIL UNIVERSEL
POUR LA PAIX
DES NATIONS ET CONTINENTS**

CHOIX DES PERSONNALITES DE LA PAIX UNIVERSELLE PAR LE JURY DU CULPAC

I. CRITÈRES

1. Toute personne, physique ou morale, qui contribue, tant soit peu, à la promotion de la paix, c'est-à-dire qui crée l'esprit de paix, qui favorise un climat de paix et qui dispose une attitude de paix dans son environnement ;
2. Toute personne, physique ou morale, qui vulgarise, tant soit peu, les principes et défenses des droits de l'homme pour le respect mutuel des valeurs humaines ;
3. Toute personne, physique ou morale, qui apporte, tant soit peu, sa contribution en faveur du développement communautaire par des actions ou interventions humanitaires, sociales ou philanthropiques ;
4. Toute personne, physique ou morale, qui allège, tant soit peu, le coût d'achat sur le plan alimentaire ou pharmaceutique sans discrimination ;
5. Toute personne, physique ou morale, qui assure, tant soit peu, l'épanouissement éducatif, culturel, artistique, sportif, formatif ou professionnel, social ou de logement en faveur de l'humanité ;
6. Toute personne, physique ou morale, qui participe activement aux programmes du CULPAC pour leurs réalisations.

II. ACTIVITÉS RETENUES

- Sponsor culturel et sportif ;
- Initiateurs de construction d'école, université, route, port, hôpital, dispensaire en milieu rural, pont, apport culturel et artistique ou sportif,... ;
- Diverses assistances aux malades, sinistrés, réfugiés, indigents, démunis, sans logis, opprimés, prisonniers, blessés de guerre,... ;
- Allègement ou diminution des coûts divers (soins médicaux, produits pharmaceutiques, habillements, alimentations, ...) ;
- Participation et contribution pour le dénouement pacifique de conflits et autres tensions d'ordre politique ou humanitaires (guerre, sécession,...) ;
- Favoriser la paix pour la démocratie.

III. OBJECTIFS OU BUTS DU JURY

- Encourager toute personne, physique ou morale, dans ce qui est fait pour le bien-être communautaire ;
- Songer à toute personne, physique ou morale, qui fournit des efforts pour le bien-être de l'humanité ;
- Inciter toute personne, physique ou morale, à concourir au développement intégral

- Disculper l'effort ou la volonté de toute personne, physique ou morale, qui réalise, tant soit peu, une action édifiante vis-à-vis des hommes ;
- Collaborer avec toute personne, physique ou morale, qui œuvre pour la paix, les droits de l'homme et le développement et ce, sans aucune discrimination.

IV. DISTINCTIONS HONORIFIQUES UNIVERSELLES POUR LA PAIX

Personnalités, physiques ou morales, choisies et retenues par le CULPAC :

- Dignitaires Universels pour la Paix
- Ambassadeurs Universels pour la Paix
- Bâtisseurs Universels pour la Paix
- Partisans Universels pour la Paix
- Membres du Comité Universel pour la Paix

V. ARMOIRIES HONORIFIQUES UNIVERSELLES POUR LA PAIX

Le CULPAC décerne des armoiries ci – dessous, aux personnalités, physiques ou morales, retenues par son comité du jury :

- Trophée Universel pour la Paix
- Médaille d'Or Universelle pour la Paix
- Emblème de la Paix
- Canne de la Paix
- Titre Universel pour la Paix
- Diplôme d'Honneur pour la Paix
- Passeport Universel pour la Paix

VI. COMPOSITION DE MEMBRES DU JURY

Le jury est composé de 25 membres avec un président, un secrétaire général et des membres de droits.

Après concertation du jury, le comité du CULPAC procède au sondage d'opinion publique à travers la ville du lauréat concerné.

VII. DISPOSITIONS FINALES

Aucun lauréat ne peut solliciter d'être retenu par le jury du CULPAC, mais ce dernier après concertation, notifie le lauréat par une lettre missive en vue de lui permettre de donner son accord ou pas pour la réception des symboles honorifiques précités.

Le jury du CULPAC évite toute discrimination au choix de ses lauréats conformément aux articles 19 et 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

CULPAC, le 14 mai 1989.-

CORPS UNIVERSEL POUR LA PAIX

C'est une assemblée des Ambassadeurs, Bâisseurs, Dignitaires et Partisans Universels pour la Paix plébiscités et consacrés par le CULPAC.

Ils ont en tête un Doyen, un 1er Vice-Doyen et un 2ème Vice-Doyen qui encadrent ce Corps de la Paix par des conseils.

Pour être un Doyen , il faut à tout prix être Ambassadeur Universel pour la Paix et avoir l'âge aussi avancé (plus de 60 ans) et surtout avoir duré longtemps au sein du CULPAC;

Les Personnalités retenues au Corps Universel pour la Paix contribuent efficacement et réellement pour l'existence de la Mission Humanitaire Universelle pour la Paix.

CULPAC, le 14 Janvier 1985

BÂTISSEURS UNIVERSELS POUR LA PAIX

Conformément à la note d'information de la Mission Humanitaire, le CULPAC organise son programme dénommé « LES BÂTISSEURS UNIVERSELS POUR LA PAIX », où l'on trouve des personnalités physiques ou morales, reconnues par son Comité du Jury suite à leurs bravoures et dynamismes pour le développement de leurs environnements sur le plan économique, social et culturel. C'est un groupe de travail et une structure, composée des personnalités philanthropiques, éprises de paix et d'amour du prochain et qui apportent, avec un profond respect, leurs concours, soutiens et assistances en faveur de personnes vulnérables ou démunies afin d'améliorer, dans la mesure du possible, leurs situations sociales ou vitales pour concrétiser, ainsi, des multiples actions sociales et humanitaires du CULPAC au sein de la Mission Humanitaire Universelle pour la Paix.

Regroupant des personnes de la paix, sans aucune discrimination, ce groupe de travail social et humanitaire est apolitique et non confessionnel.

Sa mission est d'aider et d'intervenir pour des cas sociaux et humanitaires en versant leurs contributions matérielles ou financières à la Mission Humanitaire du CULPAC;

Ces personnalités philanthropes sont choisies, retenues, contactées et désignées par le Secrétariat Général du CULPAC suivant des critères bien déterminées et définies des textes du choix des personnalités du CULPAC et sont sanctionnés le cas échéant suivant le procès verbal de leurs désignations signé le jour de la cérémonie solennelle leurs consacrant à la dignité de la paix universelle.

CULPAC, le 22 octobre 2000

DIGNITAIRES UNIVERSELS POUR LA PAIX

C'est un programme du CULPAC, conformément au document des choix des personnalités par le Conseil Universel pour la Paix.

Les Dignitaires Universels pour la Paix sont des personnalités retenues et choisies par le CULPAC suites à leurs participations aux programmes ou activités du CULPAC et sont sanctionnées le cas échéant suivant le procès verbal de leurs désignation signé le jour de la cérémonie solennelle leurs consacrant à la dignité universelle.

Après la cérémonie les consacrant à cette dignité, ces Honorables Dignitaires Universels pour la Paix poursuivent leurs participations, contributions financières ou matérielles à la Mission Humanitaire du CULPAC.

CULPAC, le 15 Janvier 1985

AMBASSADEURS UNIVERSELS POUR LA PAIX

I. Préambule

Dans le cadre de la participation active du CULPAC pour la promotion de la paix ;

- Considérant la charte universelle des droits de l'homme des Nations - Unies ainsi que ses objectifs pour la promotion, le maintien et le renforcement de la paix, les droits de l'homme et le développement, sur tout le plan, dans tous les membres ;
- Considérant les résolutions des travaux de notre séminaire organisé à Kinshasa du 10 au 20 décembre 1991 , à l'occasion du 43ème anniversaire de la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme, ayant pour thème « Amitié Culturelle Internationale pour la Paix, les Droits de l'Homme et le Développement » qui a pour but d'unir, de rapprocher et de rassembler des hommes et femmes de tout horizon sans aucune discrimination, pour favoriser l'amitié tant nationale qu'internationalisée en vue de promouvoir la paix, la compréhension, la solidarité, la tolérance et la communication ainsi que la vulgarisation de la charte Universelle des Droits de l'Homme.

La réalisation de ce programme « Ambassadeurs Universels pour la Paix » du CULPAC s'inscrit suivant les considérations citées ci-haut.

Notre souhait est que tous les peuples, sans aucune discrimination, arrivent à parler le même langage et à s'unir par l'amour, la paix, la justice sociale et le respect mutuel.

Des personnes assurant des hautes responsabilités assumeront la charge d'Ambassadeur Universel pour la Paix en vue d'éduquer la masse populaire des bienfaits de la paix et les droits de l'homme pour le développement d'un peuple.

II. Statuts

Article 1er : A été décidé par le Secrétariat Général du CULPAC la réalisation de ce programme des Ambassadeurs Universels pour la Paix.

Article 2 - Objectifs

Participer activement aux organisations, aux actions et aux milieux de la promotion de la paix et des droits de l'homme;

Intervenir favorablement à la promotion de la paix afin d'harmoniser et de trouver des solutions pacifiques aux différents conflits surgissant dans n'importe quel secteur de la vie communautaire ;

Vulgariser sincèrement dans toute circonstance l'esprit de paix et le respect et la défense des droits de l'homme dans l'humanité ;

D'unir, de rapprocher et de rassembler des hommes de toute obédience de demeurer dans la compréhension, dans la solidarité et dans le respect mutuel de droits de l'homme en vue de promouvoir la paix pour un développement durable ;

Créer et perpétuer l'esprit de paix et le respect des valeurs humaines dans tout ce qu'intervient dans la vie quotidienne

Article 3 - Fonctionnement du programme

Dans son fonctionnement, la présence d'un Ambassadeur Universel pour la Paix au sein du CULPAC n'est pas sentimentale, mais optimale par un choix méritoire. Le choix d'un

Ambassadeur Universel pour la Paix provient du peu qu'il réalise au vue du public en prônant la paix dans sa vie.

La promotion de la paix ne se limite pas dans un secteur quelconque mais aux différents secteurs de la vie communautaire pour un développement harmonieux. Toute personne se trouvant dans n'importe quel secteur où l'esprit est inculqué au groupement d'homme, mérite d'être choisie Ambassadeur Universel pour la Paix par le CULPAC en vue de véhiculer davantage le message de paix et le respect de droits d'un chacun pour le bien-être des uns et des autres. Le CULPAC informe la personne choisie comme Ambassadeur Universel pour la Paix par une lettre suite au choix de son Comité du Jury. En pratique dudit programme, il n'y a pas stupéfactions de choisir certains responsables d'état, politique, économique, religieux, socio - culturel ou professionnels car ces responsables sont des de personnes disposées à transmettre de messages pacifiques dans la vie communautaire.

Un Ambassadeur Universel pour la Paix apporte sa participation ou contribution financière et matérielle au CULPAC pour les actions humanitaires en faveur de personnes vulnérables.

Article 4 - Dispositions finales

L'Ambassadeur Universel pour la Paix est une personne ayant dans sa mission quotidienne l'esprit de la promotion de la paix et le respect des valeurs humaines en vue d'assurer le développement du bien-être communautaire;

Compte tenu de multiples tensions qui se produisent à travers le monde, l'Ambassadeur Universel pour a Paix est tenu de promouvoir la paix dans toute juridiction où il se trouve pour assurer une vie pacifique de l'humanité;

La présentation d'un Ambassadeur Universel pour la Paix se fait lors d'une cérémonie solennelle en présence de plusieurs personnalités tant nationales qu'internationales concernées.

CULPAC, le 14 Janvier 1995